



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZÈRE

Séance du 9 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND
Les suppléants : Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Stéphan MAURIN
Les suppléants : Marie-Thérèse CHAPELLE, Gérard PEDRINI

Equipe : Sylvain LHUILLIER, Delphine BENARD

APPROBATION AVENANT BOURG CENTRE OCCITANIE STE CROIX VF

Vu le contrat Bourg Centre de la commune de Ste Croix Vallée Française du 16/10/2020,

Considérant que la Région Occitanie a lancé une 2^{ème} génération de contrats territoriaux pour la période 2022/2028 et a décidé une prolongation et une actualisation des contrats Bourgs Centres déjà conclus par avenant, Considérant que les contrats Bourgs Centres s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats Territoriaux Occitanie, Considérant les échanges et collaboration entre les différents partenaires, l'avenant au contrat Bourg Centre Ste Croix Vallée Française a été présenté et validé lors d'un comité de pilotage 27/02/2024

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre Région, Département de la Lozère, Parc national des Cévennes, CC Cévennes Mont Lozère, PETR sud Lozère et la Commune de Ste Croix Vallée Française. Il est construit autour des axes principaux suivants :

- Bâtir une stratégie foncière
- Renforcer et développer les services
- Habiter le village

Après discussion, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant du contrat bourg centre Occitanie Ste Croix Vallée Française 2022/2028,

AUTORISE et DONNE POUVOIR au président à signer le contrat et toutes pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,

Le président, Daniel BARBERIO

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

048-200077758-AU_007_2024-AU

A G E D I

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 11
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 12
Contre :
Absentions :
Pour : 12
Nul :

2024-4-13
9/04/2024

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du